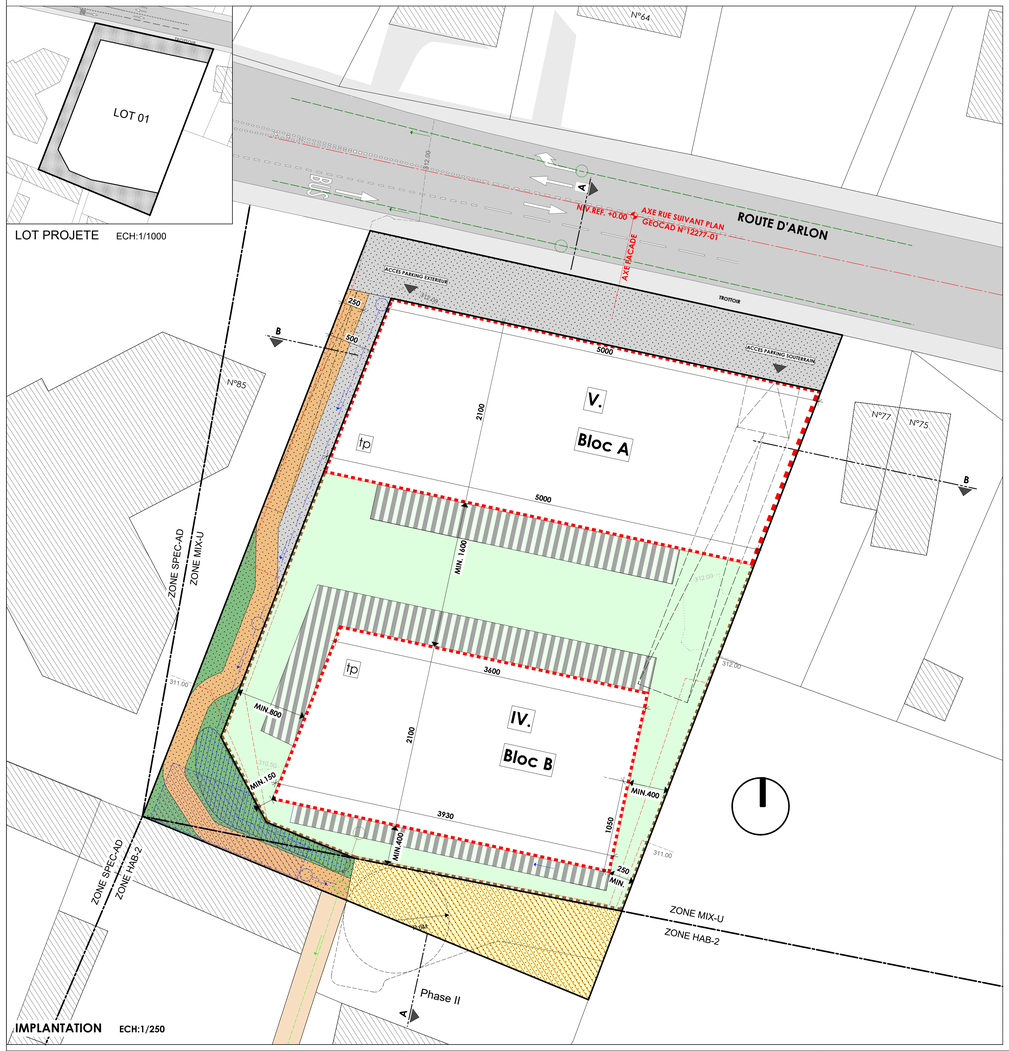

LEGENDE TYPE DU PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER

DELIMITATION DU PAP ET DES ZONES DU PAG

- délimitation du PAP
- délimitation de différentes zones du PAG

COURBES DE NIVEAU

- terrain existant
- terrain remodelé

NOMBRE DE NIVEAUX:

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ..R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ..C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ..S nombre de niveaux en sous-sol

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS:

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

TYPES,DISPOSITIONS ET NOMBRE DES CONSTRUCTIONS:

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

TYPES ET NOMBRE DE LOGEMENTS:

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

FORMES DES TOITURES:

- tp toiture plate
- tx (y% - z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

GABARIT DES IMMEUBLES:

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

DELIMITATATION DES LOTS

- lot projeté / îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

DEGRE DE MIXITE DES FONCTIONS:

- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

ESPACES EXTERIEURS PRIVES ET PUBLICS

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voirie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

PLANTATIONS ET MURETS

- arbre à moyenne ou haute tige projeté
- arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée
- haie à conserver
- muret projeté
- muret à conserver

SERVITUDES

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- terrain naturel (coupes - à titre indicatif)
- espace pour manoeuvres pompiers
- espace paysager pouvant être scellé
- recul
- dimensionnement
- localisation des coupes
- canalisation existante eaux mixtes
- rétention fermée pour eaux pluviales

Remarque:
Tous les éléments grisés sont donnés à titre indicatif

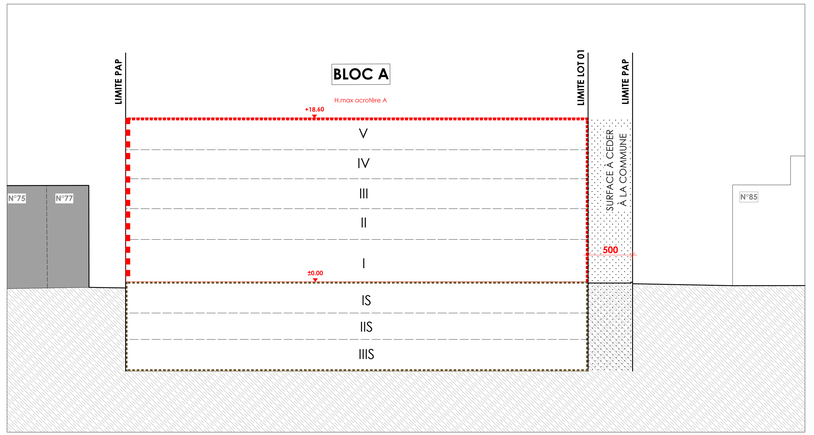

COUPE B-B ECH:1/250

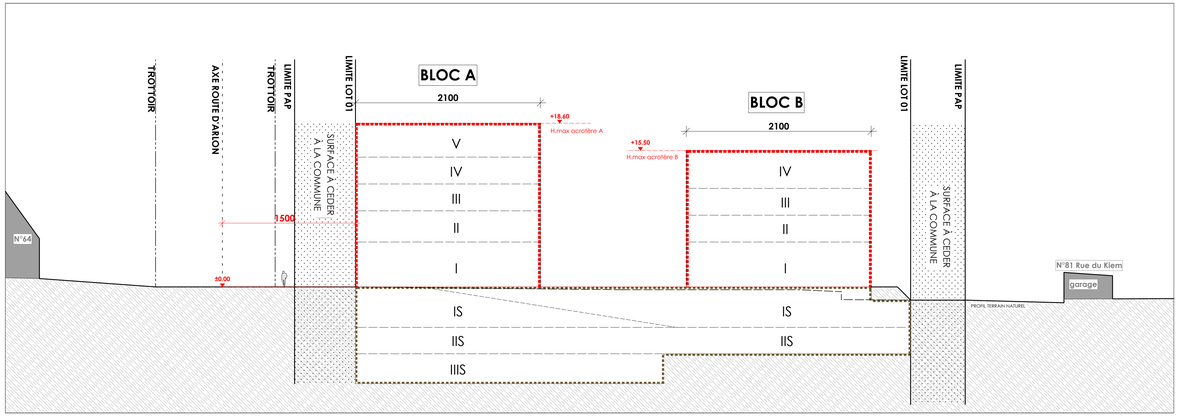

COUPE A-A ECH:1/250

ZONE MIX-U

TERRAIN BRUT:	3854.00 m²
TERRAIN NET:	3090.00 m²
SURFACE CEDEE:	764.00 m²

ZONE HAB-2

TERRAIN BRUT:	295.00 m²
TERRAIN NET:	0.00 m²
SURFACE CEDEE:	295.00 m²

LOT 01 (MIX-U)		30a 90ca	
-	1817	-	5359
3090	mj	10-c	34-c
tp	ha Bloc A =18.6m ha Bloc B =15.5m	-	IIIS+VI / IIIS+V

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

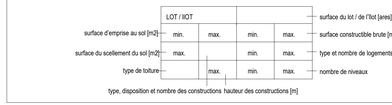

Niveau de référence : +312.25 à vérifier sur place par géomètre

INDICES	DATE	DESSIN	CONTRÔLE	MODIFICATIONS
E				
D				
C				
B				
A	/	/	/	/

LIMITES OU TERRAIN SUIVANT PLAN : PLAN DE MESURAGE n° 12277-01 DU BUREAU GEOCAD

NIVEAUX TOPOGRAPHIQUES SUIVANT PLAN : PLAN N° 12277-02 DU BUREAU GEOCAD

PROJET
PAP 81-83 ROUTE D'ARLON
81 et 83 ROUTE D'ARLON L-8009 STRASSEN

TYPE DE BÂTIMENT

HABITATIONS	BUREAUX	COMMERCES	TERTIAIRES
34	VAR.	VAR.	/

COMMUNE
STRASSEN
1, PLACE GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE L-8001 STRASSEN
TÉL. +352 4796-1

POMPIERS
CIS BERTRANGE-STRASSEN
98, rue du Cimetière L-8018 Strassen
TÉL. +352 ...

ARCHITECTES
BOITO ARCHITECTES
155-155 RUE DU KIEM L- 8030 STRASSEN
TÉL. +352 26 45 99 90

OBJET	DATE	ECHELLE
IMPLANTATION	02.02.2026	1:250
STADE: PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER	PROJET N°: BS 452	N
REF. CADASTRE: 77/04489, 771/4490, 769/3649 Strassen, section A de Strassen	PLAN N°: PAP001	

COS. MAX. : 0.55	CUS MAX. : 1.30	CSS MAX. : 0.95	M² HORS-SOL	H. ACROTERE A
0.55	1.30	0.95	/	18.6m
N° ETAGES (HS): IV / V	SURFACE TERRAIN 2a65ca (HAB-2) 38a54ca (MIX-U)	/	M² SOUS-SOL /	H. ACROTERE B 15.5m
ITM - BÂTIMENT: MOYEN	ZONE: MIX-U/HAB-2	ROUTE NATIONALE / CHEMIN REPRIS: ROUTE D'ARLON N6		BASSIN RÉTENTION: ☒ OUI ☐ NON
UNITÉS /	PARKINGS : /	PARKING APPART. 1emp/log	PARKING COMMERCE /	PARKING BUREAU /

Le plans de demande d'autorisation de bâtir ne sont nullement des plans d'exécution. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser par des entreprises spécialisées les plans d'exécution nécessaires à la réalisation de l'ouvrage. Ces plans d'exécution ne peuvent être modifiés sur l'exécution, aucune modification ne peut-être apportée à ce plan sans autorisation écrite de l'auteur de projet. Chaque nouvelle version remplace respectivement révision de ce plan (nouvel indice) annule et remplace tous les plans précédents. Ce plan reste la propriété de l'architecte et ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. L'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux est tenu de contrôler toutes les côtes avant d'exécuter les travaux. Il devra signaler sans délai à l'architecte toute différence constatée, même si cette dernière ne serait que minime. Il est strictement interdit de mesurer un dessin non côté en cas d'une exécution préjudiciable sans consulter l'architecte. La non-respect de cette note entraine l'entière et l'exclusive responsabilité de l'exécutant.